

Tarbes, le 13 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Table ronde sur la situation des saisonniers de Lourdes du 12 octobre : point de situation, perspectives pour 2021 et actions en faveur des saisonniers**

*Le préfet des Hautes-Pyrénées a présidé hier après-midi une table ronde sur la situation des saisonniers lourdais en présence des parlementaires, du président du conseil départemental, du président de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, du maire de Lourdes, des représentants des saisonniers, des représentants des commerçants et hôteliers, du sanctuaire et des représentants des services de l'État compétents.*

Cette table ronde a permis de faire le point de la situation, d'établir des projections sur l'emploi saisonnier à Lourdes dans les prochains mois et d'acter un certain nombre de décisions et pistes de travail.

#### **I- Point de la situation**

La saison 2020 à Lourdes a été marquée par une chute de l'ordre de 90 % de l'activité. En dépit de la réouverture du sanctuaire depuis le 16 mai et des possibilités d'accueil, la plupart des pèlerinages ont été annulés par les organisateurs et la fréquentation individuelle a été marquée par une extrême prudence au regard de la situation sanitaire.

L'impact sur les professionnels du tourisme et sur les saisonniers a été majeur et des mesures de soutien spécifiques ont été mises en œuvre.

2433 personnes travaillaient en tant que saisonniers à Lourdes, 1859 étaient enregistrées à l'agence Pole-Emploi de Lourdes. 384 d'entre elles sont en situation de fragilité dont 123 dont la situation nécessite un traitement urgent.

#### **II- Perspectives d'activité pour 2021**

Le préfet, comme l'ensemble des élus et des acteurs locaux, a tenu un "langage de vérité" sur les perspectives d'activité pour l'année 2021 afin que chacun puisse se projeter sur le plan personnel.

*"Nous allons faire le maximum pour relancer l'activité en 2021 et nous présenterons des propositions fortes dans le cadre du plan de relance pour Lourdes. Mais, vu les délais de préparation des pèlerinages et les premières indications, si en 2021 nous atteignons 50% de la fréquentation de pèlerins de 2019 ce serait déjà une réussite. Il ne faut pas être dans le déni et c'est maintenant que chacun doit se poser les bonnes questions. Nous aiderons fortement ceux qui le souhaitent à évoluer car les opportunités de formation et d'embauche ne manquent pas dans un département qui résiste bien sur le plan économique. Il faut se saisir de ces opportunités."*

### **III- Actions mises en œuvre au profit des saisonniers**

Une cellule de suivi individualisé a été mise en place pour accompagner les saisonniers vers la recherche d'emploi et de formation et les soutenir dans le cas de difficultés personnelles. Une maison des saisonniers, guichet unique pour traiter toutes les problématiques des saisonniers, sera également créée à Lourdes.

123 personnes dont les droits au chômage arriveront à échéance d'ici la fin de l'année ont été contactées en priorité par Pôle Emploi pour analyser leur situation et les besoins de formation nécessaires pour se réorienter professionnellement.

Les participants à la table ronde se sont entendus pour offrir des perspectives concrètes de formation et d'emploi aux saisonniers :

- Pôle Emploi et le Conseil Régional mettront à la disposition des saisonniers l'ensemble des offres d'emploi non pourvues à Lourdes ou à proximité (146 emplois au total) ainsi que les formations pouvant déboucher sur des emplois dans des métiers en tension ;
- L'État mobilisera son enveloppe de contrats aidés pour que les saisonniers puissent contribuer à des missions d'intérêt général, notamment dans le cadre de la gestion de la situation sanitaire;
- un forum de formation et d'orientation pouvant déboucher sur des recrutements sera mis en place avant la fin de l'année en faveur des saisonniers.

Parallèlement, un travail est engagé avec les collectivités locales et les acteurs économiques pour créer un groupement d'employeurs à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves afin de permettre le recrutement de salariés en multi-activités.

L'ensemble de ces actions sera suivi par le comité de suivi du service public de l'emploi local qui se réunira tous les mois.